



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 093-219300159-20260702-26_030-DE

N° 26/030

Date de convocation
25 Jun 2026

Date d'affichage
25 Jun 2026

Nombre de conseillers

En exercice **29**

Présents **24**

Pouvoirs **5**

Votants **29**

Objet :

**DECISION MODIFICATIVE
N°1 – BUDGET VILLE 2026
AJUSTEMENT BUDGETAIRE**

Vote :

Unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUBRON**

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} Juillet

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic TORO, Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France et Vice-Président de Grand Paris Grand Est.

La séance est ouverte à 20h09

Etaient présents :

Ludovic TORO, Maire,
Claude SPIQUEL, Patricia ROBIDA, Sébastien GASPARD, Mélanie LE SAUTER, Jean-Yves CONNAN, Céline RUVA, Pascal COMMEAUX, Martine BOUVET, Maire-Adjointes.

Carine MARY, Patrick LAMBIN, Maryse FLECHE, Brigitte CHIRAS, Franck BAUDRY, Laurent TARRISSE, Sandrine MORIZOT, Isabelle GOMES, Virginie AUBIN, Benjamin TOUITOU, Anne-Lise GOUTE, Adama DIABY, Jean-Sebastien AKAY, Nawelle OUAHMI, Yanis BLANDIN-BRANCHEREAU, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés :

Patrick VERGE pouvoir à Ludovic TORO,
Francis NGASSI TAGA pouvoir à Mélanie LE SAUTER
Brian TERRIEN pouvoir à Claude SPIQUEL,
Manon STENECK pouvoir à Sandrine MORIZOT,
Lili BALLA pouvoir à Patricia ROBIDA.

Patricia ROBIDA est désignée comme secrétaire de séance.

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour rappel le vote du budget 2026 est intervenu le 15 avril 2026 (délibération N°26/023).

Au stade du vote du budget Primitif 2026 nous n'avions pas connaissance de toutes les données budgétaires 2026. Il convient donc de procéder à des ajustements budgétaires rendus nécessaires par l'évolution des recettes et des besoins budgétaires.

En ce qui concerne la **section de fonctionnement**, nous retrouvons essentiellement les modifications suivantes :

Pour les recettes :

- ***L'ajustement des dotations de l'Etat*** communiquées après la préparation du budget 2026. Ainsi nous devons constater les dotations publiées sur le portail de la DGCL publiées, soit :

- une *réduction de la dotation forfaitaire* de 30 692 € (dotation de 280 308 € contre 311 000 € inscrits au budget) ;
- une *dotation de solidarité rurale* de 104 271 € contre 100 000 € inscrits au budget ;
- une *dotation nationale de péréquation* de 46 457 € contre 50 000 € inscrits au budget.
- . **L'ajustement de la fiscalité 2026 notifiée tardivement le 23 mars, et en tout cas après avoir équilibré et préparé la version finale du BP 2026.**
- . **L'ajustement des droits de mutations** avec des versements liés au rachat du site TRANSDEV par KEOLYS et le rachat de l'EPHAD (ex Family Santé) par EMEIS.
- . L'ajustement de **la recette liée au FCTVA (fonctionnement) notifiée début juin 2026.**

Pour les dépenses :

Il s'agit essentiellement d'ajuster le prélèvement lié à la loi SRU (pénalité pour défaut de logements sociaux), d'inscrire la cotisation d'assurance dommage/ouvrage de l'opération de construction de l'ALSH/Médiathèque et la cotisation d'assurance des bâtiments livrés en 2026 (maisons de santé et ALSH/Médiathèque). Nous retrouvons également quelques ajustements de dépenses en fonction des besoins des services.

Et enfin un abondement de la ligne enregistrant les dépenses en lien avec la voirie (fonctionnement).

En ce qui concerne la **section d'investissement**, nous retrouvons essentiellement les ajustements suivants :

Pour les recettes :

- . L'inscription de subventions compte tenu des **notifications de subventions d'investissement intervenues depuis le vote du budget primitif**. Nous retrouvons donc la subvention liée à la rénovation des courts de tennis couverts (REGION 2025- avenant N°1) et la subvention Caf pour l'équipement du multi-accueil WOOPITOO.
- . **L'inscription de produits de cession de l'actif** avec la prévision budgétaire au chapitre 024 de **la vente de** parcelles foncières.
- . L'ajustement de **la recette liée au FCTVA (investissement) notifiée début juin 2026.**
- . La reprise des dernières avances versées dans le cadre de l'opération de construction de l'ALSH/Médiathèque.

Pour les dépenses :

- . **L'inscription des dépenses d'équipement liées aux inscriptions de la subvention** en recettes d'investissement (courts de tennis couverts avenant N°1 et équipement multi-accueil).
- . Nous retrouvons également **l'intégration d'un piano PLEYEL sous la forme d'un don.**
- . **L'acquisition d'une parcelle foncière.**
- . **L'acquisition de ventilateurs pour les écoles.**
- . **Le reversement d'un trop perçu de la taxe d'aménagement.**

. **L'abondement de la ligne enregistrant les travaux de construction de l'ALSH / Médiathèque** en lien avec l'achèvement des ouvrages n°1(VRD).

Le solde entre les dépenses et les recettes est équilibré, pour les deux sections.

Après avoir intégré les nouvelles dépenses et les nouvelles recettes, il est proposé de voter les ouvertures et les réductions comme détaillé dans la délibération.

La présente décision modificative, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet donc pas en cause l'équilibre budgétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le Budget Primitif 2026 voté le 15 avril 2026 (délibération N°26/023) ;

Considérant que le budget Primitif 2026 est arrêté en section de fonctionnement à la somme de **9 234 558,00 €** et en section d'investissement à la somme de **4 519 322,75 €** ;

Considérant la nécessité de porter au budget 2026 un certain nombre d'ajustements budgétaires ;

Oùï l'exposé de Monsieur Sébastien Gaspard, Maire-Adjoint chargée des finances, rapporteur de cette affaire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les ouvertures et réductions de crédits budgétaires suivant le tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260702-26_030-DE

F
O
N
C
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T

FONCTIONNEMENT				Réduction	de crédits	SOLDE
RF	731	73111	Impôts directs locaux	24 796,00		
	731	73123	Droits de mutation		162 865,00	
	731	73132	Taxe sur les pylônes électriques	68,00		
	74	74111	Dotations forfaitaire	30 692,00		
	74	741121	Dotations de solidarité rurale		4 271,00	
	74	741127	Dotations nationales de péréquation	3 543,00		
	74	742	Dotations aux élus locaux		245,00	
	74	744	FCTVA		21 988,00	
	74	74833	74833 Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 568,00		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				60 667,00	189 369,00	128 702,00
DF	011	6042	Achats de prestations de services		600,00	
	011	61358	Autres charges à caractères générales		116,00	
	011	615231	Voiries		120 843,00	
	011	6161	Assurance Multirisques		1 000,00	
	011	6162	Assurance obligatoire dommage-construction		2 152,00	
	014	739116	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU		3 991,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				0,00	128 702,00	128 702,00

I
N
V
E
S
T
I
S
S
E
M
E
N
T

INVESTISSEMENT				Réduction	Ouvertures de crédits	SOLDE
RI	024	024	Produits des cessions d'immobilisations		13 884,00	
	041	10251	Dons et legs		1,00	
	041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		27 740,00	
	10	10222	FCTVA		38 180,00	
	13	1322	Régions		3 821,00	
	13	1328	Autres subventions d'investissement		9 222,00	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				0,00	92 848,00	92 848,00
DI	10	10226	Taxe d'aménagement		2 279,00	
	21	2111	Terrains nus		37 000,00	
	21	21318	Autres bâtiments publics	6 820,00		
	21	2188	Autres immobilisations corporelles		15 842,00	
	21	2152	Voiries	100 000,00		
	23	2313	Constructions		144 547,00	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				106 820,00	199 668,00	92 848,00

Envoyé en préfecture le 02/07/2026		
Reçu en préfecture le 02/07/2026		
DECISION MODIFICATIVE N°1 – DETAIL PAR SECTION		
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses :		
Ouvertures	106 820,00	128 702,00
Réductions	0,00	0,00
Recettes :		
Ouvertures	92 848,00	189 369,00
Réductions	0,00	60 667,00
Equilibre :	Ouv. - Red.	0,00

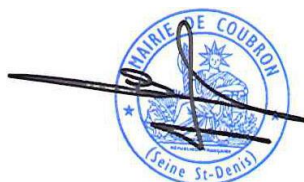
EQUILIBRE DM N°1	
Solde Ouvertures	46 153,00
Solde Réductions	46 153,00
Ouvertures - Réductions	0,00

DIT que le total des dépenses et des recettes de la **section de fonctionnement** est arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **9 363 260,00 €**.

DIT que le total des dépenses et des recettes de la **section d'investissement** est arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **4 612 170,75 €**.

DIT qu'un exemplaire de la présente sera relié au registre des délibérations.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil par courrier, 7 rue Catherine Puig – 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.



Coubron, le 2 juillet 2026,
Le Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est
Ludovic TORO